

Dans la conception israélite du monde, l'est-ici-bas qu'il faut réaliser le plus de justice possible. D'où il résulte qu'il faut changer radicalement et par tous les moyens la société actuelle.

D'accord avec l'anarchiste Pelloutier, l'économiste Paul Leroy-Beaulieu a écrit : l'idée de justice sociale est une idée israélite.

Le travailleur juif est socialiste, il sait que les hommes de sa race ont toujours gagné leurs droits dans des commotions d'ordre politique ou révolutionnaire.

En France le juif a été émancipé au lendemain de 89; en 1849, alors qu'à peine les rois étaient renfermés sur leurs trônes les Anglais et les Danois faisaient rentrer les israélites dans le droit commun, les Italiens en 1860, quelques mois après, les Allemands en 1871 après qu'à Versailles ont été constitués l'empire d'Allemagne.

La même année, le décret Crémieux accordait aux juifs algériens les droits afférents au titre de citoyen français.

L'Espagne attend-elle la fin d'une guerre malheureuse, qu'attend le czar pour reconnaître aux juifs les droits que son grand père a reconnus aux moujiks ?

La France est, dit-on, la tête de colonne de l'humanité, c'est elle qui imprime au monde ces mouvements qui brisent les chaînes et les entraves; aujourd'hui c'est en France et en Galicie que le mirabe de l'antisémitisme commet le plus de ravages.

Notre patrie va-t-elle donner l'exemple aux nations déjà contaminées ? Les persécutions vont-elles sévir plus cruelles et le juif tyrannisé en France, en Russie, en Roumanie, en Espagne, persécuté en Portugal, en Allemagne, en Autriche, va-t-il de nouveau errer à travers le monde à la recherche d'une nation hospitalière à laquelle il apportera le tribut d'Israël ?

L'affaire Dreyfus aura provoqué cette acie.

Si, hier, un juif, un officier de l'état-major a été placé dans des conditions telles qu'il lui fut possible de commettre le crime de lèse-patrie, certains sectaires rendent toute une race solidaire.

Mais, objectera quelqu'un, s'il est un criminel dans une race, pourquoi la race serait-elle punie, alors que s'il est un traître dans un état-major, pourquoi tout cet état-major aurait-il droit au respect ?

Camille LECQ.

Les intérêts du petit commerce

Le Petit Commerce a ses représentants à la Chambre ; ses députés viennent même de se constituer en groupe parlementaire des intérêts commerciaux et d'élaborer un programme.

Dans ce programme général et minimum, il est question de la suppression des économats qu'ils solent et de toutes les coopératives formées entre employés et salariés de l'Etat, de l'application du droit commun aux associations coopératives et de la patente proportionnelle aux grands magasins, de la suppression des octrois et du privilège accordé aux propriétaires en cas de liquidation judiciaire ou faillite, de l'assimilation des propriétaires aux autres créanciers, de la réglementation nouvelle de la régie, du droit de faire la preuve et de l'application de la loi Bérenger aux délits commerciaux, de la modification des règlements touchant les crédits de courtage par grande vitesse et la responsabilité des compagnies de chemins de fer en cas de retard, d'un projet de loi tendant à rendre productives d'intérêts les sommes déposées sous forme de loyers d'avance ou sous forme de cautionnements, etc.

Nous connaissons déjà ce programme et nous connaissons même des candidats socialistes qui, aux dernières élections législatives, ont signé les revendications du petit commerce, tout en faisant certaines observations de principes qu'ils jugèrent nécessaires.

Hâtons-nous de dire que le groupe parlementaire des intérêts commerciaux aurait bien fait d'être plus catégorique en matière de réforme fiscale.

Il se contente de vouloir la suppression des octrois, leur remplacement par des taxes directes, la modification de la loi sur les poissons et l'application de la patente proportionnelle au chiffre d'affaires sur les grands magasins.

C'est, en somme, déclarer qu'il ne veut l'impôt progressif qu'appliqué au Grand Commerce.

D'autre part, il se contente de réclamer la modification des délais de transport par grande vitesse et la responsabilité des compagnies de chemins de fer, au lieu de vouloir nettement la nationalisation ou socialisation des voies ferrées — réforme économique qui permettrait à

l'Etat la réduction des frais de transport des voyageurs et des marchandises.

Mais enfin, ce n'est là qu'un programme minimum fait pour donner satisfaction à la nombreuse et modeste corporation commerciale que la faillite, due à l'impôt, à la concurrence et à la crise ouvrière, menace chaque jour.

Dans le manifeste que les députés du petit commerce adressent à tous leurs collègues du Parlement, nous relevons le passage suivant : « Les transformations économiques qui s'opèrent sans cesse dans notre société, la concentration des capitaux, le développement considérable des grands magasins et associations de consommation, ont créé une situation difficile à tous ceux qui, avec un capital modeste et par leur propre travail, essaient péniblement d'assurer l'existence de leurs... »

« Beaucoup d'entre eux, découragés ou vaincus, ont abandonné la lutte, il faut leur rendre du courage et créer une législation équitable rétablissant les conditions d'égalité entre tous. »

On avouera que ce n'est pas encore avec un tel programme que se rétabliront les conditions d'égalité commerciale.

La législation veut opérer la transformation économique qui s'impose dans le commerce comme dans l'industrie et l'agriculture, sans trop de douleur pour ceux qui vivent de la petite fortune et de l'échange, mais dans la société actuelle c'est la féodalité commerciale qui triomphera brutalement de toutes les résistances du petit commerce.

Il faudrait mieux en venir tout de suite au collectivisme.

H. G.

EN BELGIQUE

(De nos correspondants)

UN DRAME CONJUGAL

Bruxelles, 10 juillet.

Un drame conjugal s'est déroulé ce matin, place Ste-Croix, à Ixelles.

Un cabaretier, nommé D..., était un buveur incorrigible. Tous les matins il se levait une ou deux heures avant sa femme pour pouvoir boire à son aise. A 8 heures, il était ivre; quand sa femme descendait il évitait ses reproches en lui cherchant querelle. Ces scènes journalières devaient se terminer d'une manière sanglante.

Ce matin, le mari, comme de coutume, s'était pochardé. Une dispute éclata entre lui et sa femme qui se fâchant tout à coup, voulut lui donner un coup de sabot. D... para le coup et saisissant sur la table un couteau de cuisine le plongea dans la poitrine de sa femme.

Des voisins accoururent aux cris de la victime, désarmèrent le meurtrier et le remirent entre les mains de la police.

Un médecin fut appelé auprès de la pauvre femme. Il constata que l'état de la blessée ne laissait aucun espoir.

Le coupable, après avoir été interrogé par le parquet, a été écroué à la prison de St-Gilles.

Ce drame a causé une pénible impression dans le quartier de la place Saint-Croix où la victime était très estimée.

UN DÉPUTÉ EN FUITE

Mons, 10 juillet.

On annonce que le député Roger, qui devait se rendre à la prison de Mons par ordre de M. le procureur général, serait parti en France.

Un mandat de capture a été lancé.

LE DRAME DE L'ESCAUT

Anvers, 10 juillet.

Les recherches faites pour retrouver les cadavres des victimes du drame de dimanche ont été très fructueuses; successivement on a repêché les cadavres Franz Bosmans, Alphonse Clous, Félix Van Tongerlo et Pierre De Paep.

Le quatrième cadavre, celui de Marie Van der Hoofstade, la femme Camerier et de Joseph Camerier.

L'EXPLOSION DU GRAND-HORNU

L'enquête

Fraternité, 10 juillet.

L'enquête ouverte par les ingénieurs du corps des mines au sujet de la catastrophe survenue dimanche au Grand-Hornu est terminée. Il est prouvé que l'accident est dû à un ouvrier qui commist l'imprudence de pénétrer dans une galerie de l'aérochocage de 700 mètres avec sa lampe ouverte.

Le malheureux qui a causé le sinistre, un nommé Demoulin, a été plus gravement atteint par les flammes de l'explosion. Jusqu'à présent, son état avait été relativement satisfaisant, mais, hier, des complications sont survenues et il est mort dans la soirée à l'hôpital de la soierie.

M. le Maire, un gros, lourd, épais, commun et riche fermier, enfoui dans sa serviette jusqu'aux oreilles, trônait à la droite de la notairesse.

A côté de lui était M. le curé, un saint résigné, qui ne demandait qu'à vivre en paix avec tout le monde, confessant et extrême-onctionnant, prêchant chaque dimanche, réclamant continuellement et sans colère des réparations pour le presbytère et l'église, que lui refusait avec la même régularité le conseil municipal, et ayant assez de confiance en Dieu pour trouver dans la prière la consolation de ses déboires quotidiens.

Il y avait aussi le contrôleur des contributions indirectes, pauvre hère dont les maigres appointements pas-

saient en cravates et gilets flamboyants, dans le fol espoir de conquérir une héritière, et qui, pour se consoler de ses nombreux échecs, torturait son voisinage par de longues études de morceaux de violon difficiles.

Il pensait : « Je suis sûr que cette femme-là... venue et riche, est musicienne. Toutes les femmes le sont. Celle-là ferait mon affaire... Je l'accompagnerais sur mon violon... et puis... ma foi ! je suis fonctionnaire de l'Etat, je ne suis pas un parti à dédaigner, quoi qu'en disent ces rustres de paysans... »

Pendant tout le dîner, il avait fait à Hélène des mines si comiques que celle-ci, n'y comprenant rien, l'avait cru souffrant ou affligé d'un tic.

Enfin, M. le commandant, directeur de la colonie pénitentiaire, un brave homme, fier d'avoir porté le sac de d'étré arrivé pour sa retraite, au grade de capitaine, décoré, ne comprenait pas grand chose à toutes les tirades contemporaines sur la régénération de l'armée et conservait ses vieilles idées d'autrefois sur le service de sept ans.

Mais il se sentait trop peu éduqué pour juger tout cela, comme il le disait franchement lui-même, et trop vieux pour apprendre et enseigner autre chose que l'école du soldat et l'école du poton, et entre l'amour du drapeau, le respect de la discipline, l'obéissance passive aux chefs et la nécessité absolue de se faire tuer, en cas de besoin, pour la patrie sans pose, sans discours, « sans tambour ni trompettes », disait-il.

Informations

"L'Aurore" POURSUIT

Paris, 10 juillet.

M. Perron, gérant de l'Aurore, condamné solidairement avec M. Zola dans le procès dit de la commission de la presse, a été condamné à six mois de prison avec sursis et à une amende de 500 francs.

M. Martin, commissaire aux délégations, a entendu cet après-midi M. Perron.

LE PROCES ZOLA

Versailles, 10 juillet.

Quelques-unes des citations à l'embarras livrées à la requête de M. Emilio Zola sur le procès du 15 juillet devant la cour de cassation sont parties hier de l'étude de M. Albert Batry, huissier, à destination de la cour de cassation.

Mentionnés que, contrairement à ce qui s'est passé pour le procès du 23 mai, aucune citation n'a été envoyée à cette fois, assés au prisonnier de l'île du Diablot.

UN VILLAGE INCENDIE

Limoges, 10 juillet.

Un incendie d'une grande violence a éclaté hier le village de Theil, commune de Gagnac.

En dépit des secours et des efforts des habitants des communes voisines pour circonvenir le sinistre, plus de douze maisons ont été dévorées par les flammes.

Les pertes sont considérables. Les sinistres n'étaient pas assurés.

L'ANTISÉMITISME EN ALGERIE

Alger, 10 juillet.

M. Max Régis, retour de France, est arrivé dans la soirée par le paquebot Marocain.

Une foule nombreuse l'attendait au débarcadère pour l'acclamer; aucun incident grave ne s'est produit.

La Réaction en Italie

Rome, 10 juillet.

La Chambre discute la demande en autorisation de poursuites contre des députés.

M. Pelloux, président du conseil, déclare qu'il est d'accord avec la commission en tant qu'elle propose d'autoriser les poursuites contre Pescetti, Deandrea, Turati et Morgani.

En ce qui concerne la proposition de la commission de refuser l'autorisation d'approuver Bissolati, Costa et Bertesi, M. Pelloux a déclaré qu'il est de son devoir de faire servir à la Chambre combien est grave la décision qu'elle va prendre, et grave aussi peut être l'impression qui en résultera dans le pays.

M. Pelloux conclut que le ministre s'abstiendra dans le vote sur la partie de l'ordre du jour de la commission de refuser l'autorisation de poursuivre MM. Bissolati, Costa et Bertesi. Celle-ci est approuvée par assis étendus à la presque unanimité.

La parole autorisant les poursuites contre Pescetti, Deandrea, Turati, et Morgani a été approuvée à l'appel nominal par 207 voix contre 50.

Il y a eu seize abstentions.

MM. Crispi, Zanardelli, Sonnino et Giolitti ont voté pour.

LA QUESTION DES SUCRES

Berlin, 10 juillet.

On dit que les négociations pour régler la question des sucres se poursuivent entre les représentants de Paris et de Berlin.

On croit que les travaux de la conférence pourront être repris dans deux mois.

LE NAUFRAGE

New-York, 10 juillet.

Le résultat de la conclusion d'une première enquête faite par le consul général de France à New-York et basée sur les rapports et les interrogatoires des personnes échappées au désastre, que le commandant et l'équipage ont fait leur devoir.

Quatre canots de tribord ont été brisés par l'abordage et les canots de bâbord n'ont pu, à l'exception du plus petit, être dégagés en raison de l'incalculable rapidité du navire. Le commandant, le second, les vigiles, les chefs mécaniciens sont morts à leurs postes.

Lorsque La Bourgogne a sombré, l'équipage a été jeté à la mer et a pu se sauver en partie.

Dans les trois canots qui avaient pu être mis à la mer, et après avoir conduit les personnes sauvées au volier aborder, les canots de tribord ont été emportés par les vagues et les victimes sont allés recueillir les victimes éparées. Jusqu'à présent, aucune réclamation n'a été faite auprès du conseil général à New-York et aucun de nos marins n'a été l'objet d'accusation de la part des victimes. Il est à remarquer seulement que vingtaine de marins étrangers rapatriés sur La Bourgogne se sont embarqués dans des canots de tribord arrière et n'ont songé qu'à leur salut, alors qu'ils

saussent pu sauver une trentaine de personnes.

C'est le seul sujet de plainte qui ait été formulé.

Le paquebot transatlantique La Touraine, qui vient de quitter New-York, emmène tous les passagers qui s'étaient fait inscrire ; adieu donc à ce commandant son passage en raison de l'abordage de La Bourgogne de la même compagnie.

DERNIERE HEURE

La Guerre Hispano-Américaine

La garnison de Santiago a voulu capituler ; mais les américains ont refusé aux soldats espagnols les honneurs de la guerre les accueillant ainsi à une résistance désespérée.

Juragué, 9 juillet.

Vers midi les parlementaires espagnols apportèrent aux américains une lettre du général Torral offrant de capituler moyennant le retrait des espagnols avec armes et draperau.

Le général Schafter a refusé mais dans l'après-midi une réponse de Washington, il a prolongé l'armistice jusque dimanche midi.

Washington, 10 juillet.

Le secrétaire de la guerre a conféré avec M. Mac-Kinley.

Il dit que la capitulation du général Torral ne pouvait pas être acceptée.

Il est probable que le bombardement recommencera immédiatement.

La Havane, 10 juillet.

Alphonse XIII peut par trois croiseurs en vue de Cienfuegos échappa mais il eut la route barrée par trois autres croiseurs à huit milles de la Havane.

Il échoua pour sauver sa cargaison.

L'équipage résista mais le navire fut incendié par les obus américains.

L'équipage est arrivé à la Havane.

FAITS DIVERS

RÉGIONAUX

BRULÉE VIVE !

Mort tragique d'une jeune Calaisienne

Samedi, vers 11 heures du matin, Mlle Marie Laporte, âgée de 24 ans, fille de M. Félix Laporte, fabricant de tulles, rue Auber, 30, allait une servante à enduire le parquet d'un mélange d'essence et de cire. Ce mélange prit feu et les vêtements de la jeune fille s'enflamèrent.

La brûlée se précipita à l'étendre les flammes, mais lorsqu'elle parvint, dit Mlle Laporte, elle avait tout le corps affreusement brûlé.

C'est en vain que M. le docteur Baude, appelé immédiatement, prodigua ses soins à la victime de l'accident ; les brûlures étaient profondes et, après 4 heures du soir, Mlle Marie Laporte venait à avoir enduré d'atroces souffrances.

Les parents sont affolés de désespoir.

UNE FEMME VITRIOLÉE

Dunkerque

Un nommé César Glorieux, né à Tourcoing, arrivait, il y a un an, à Dunkerque et s'établissait marchand de bonnet.

La bonne, dit-il, disait-il, un produit gâté par les rhumes, bronchites, catarrhes, etc. Il était accompagné d'une femme Hortense Denoyette, veuve Desobry, âgée de 30 ans, native également de Tourcoing.

Hortense Denoyette se fit marchande ambulante et vendit des étoffes sur le marché.

Des querelles éclatèrent bientôt dans ce ménage intolérable, et Glorieux fut même poursuivi simple police pour coups à sa maîtresse. Il en conçut un vif ressentiment et résolut de se venger.

La bonne, dit-il, dit-il, un produit gâté par les rhumes, bronchites, catarrhes, etc. Il était accompagné d'une femme Hortense Denoyette, veuve Desobry, âgée de 30 ans, native également de Tourcoing.

Il se dégageait de la jeune femme un charme si pénétrant, elle sut trouver des paroles si douces, des phrases si émus pour charmer le vieil officier, que celui-ci, avant la fin de la soirée, avait conçu pour elle une admiration profonde et une sympathie presque sans borne.

Rien qu'à voir M. Billard, un autre des convives, le moindre observateur devait que cet homme était huissier.

Cette créature avait le vieux papier et s'entretenait les affaires véreuses.

Son habit noir semblait huileux, comme sa peau ; ses longues mains maigres et toujours moites faisaient sonner à des heures.

puis M. le docteur Montenuis arriva après avoir fait envelopper la victime dans une couverture, il fit transporter à l'hôpital.

L'état de la femme Deschamps est assez grave. Elle a reçu des brûlures au menton à la poitrine et aux deux bras.

Quant à Glorieux, interrogé par M. Robert, commissaire du 2^e arrondissement, il a montré beaucoup de repentir.

Cette triste affaire a causé une vive émotion à Dunkerque.

Aujourd'hui au moment de son arrestation, Glorieux s'était écrit : « Je me suis vengé et j'ai vengé également l'honneur de cinq ou six familles de Tourcoing et Roubaix. Cette femme est une misérable qui, en outre, empoisonné son mari. »

ROUBAIX

LES ELECTIONS PROCHAINES

C'est le 31 juillet qu'auront lieu les élections cantonales. Elles peuvent, si les socialistes le veulent, être un succès pour le Parti Ouvrier.

Car, la situation est loin d'être la même qu'il y a quelques années. Les socialistes ont été trompés alors par les promesses et les déclarations de M. Eugène Motte, sont déjà revenus de leur erreur.

Les maifis ! Ils croyaient que, comme on le leur disait, les socialistes étaient cause du chômage et de la maigreur de leurs salaires. Aussi lourdement, plus lourdement qu'ailleurs le chômage pèse sur eux et leurs salaires ne sont pas augmentés, voilà ce qu'ils constatent aujourd'hui.

Cette situation, les votes de M. Motte à la Chambre ; (confiance à Méline, vote contre le service militaire de deux ans que le député de Roubaix avait inscrit dans son programme ; le rejet de la proposition Zévas tendant à établir le secret du vote) ; tout cela sera compté et pesé le 31 juillet par le corps électoral.

Mais il y a d'autres considérations à faire entrer en ligne de compte.

Il y a plusieurs candidats, d'où division de leurs forces.

Puis, il y a des ambitions qui ne sont pas satisfaites. Les catholiques ne sont pas contents de leur choix de candidats. Ils auraient voulu quelque un de leurs hommes à la place de M. Hazebrouck qui est jugé insuffisant par tons. Ils ne voient pas d'un bon oeil M. Chateley qui considèrent comme un renégat. « Il a trahi la République », disent-ils avec raison, quelle confiance peut-on lui accorder ?

Il n'aime pas non plus M. Edouard Bousset. Il ne peut oublier que le père du conseiller d'arrondissement est le seul qui, au Conseil municipal de Roubaix, sous l'administration Julien Lagauche, ait voté contre le rétablissement des professions.

Il est vrai que, comme fiche de consolation, on leur a donné M. Duthoit. Soyez certains qu'ils comptent sur d'avantage pour batailler.

Nous sommes, disent nos cénacles, le parti des sans-le-sou, soit ! Mais nous pouvons, nous devons valancer parce que nous sommes aussi le parti de la justice et de la liberté. Les socialistes et les militants peuvent remplacer les millions.

L. BAILLEUL.

LA MUSIQUE DE FRAMERIES

La musique de Fraternité arriva aujourd'hui à Roubaix par le train de 10 h. 23 et sera reçue à la mairie par la municipalité.

LAURÉATS DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE

Voici la liste des lauréats de l'Ecole nationale de musique.

Classes de solfège (adultes). — Professeur M. Arthur Arnheim. — 1^{re} classe, 1^{er} division. — Les prix, médaille d'argent, Jourdeuil Maurice, Jourdeuil René, Rotiers Georges.

2^e prix, Laureys Julien, Serveny Adalbert, Naessens Auguste, Labbé Charles, Devalde Jules.

3^e prix, Petit Georges, Robert Maurice, Vromant Henri. — 2^e accessit, Petit Fernand.

Deuxième division. — 1^{re} distinction. — Martini Naessens Auguste, Labbé Charles, Devalde Jules.

2^e distinction. — Charles Albert, Thieffry Arthur, Deverny Edgard, Chastelain Georges, Willen Emile.

Deuxième classe. — Première division.

Une cavité précoce avait autorisé ses amis à changer son nom de Billard en celui de Boule-d'Ivoire. Il semblait accepter ce surnom avec un sourire ; mais malheur à celui qui l'avait prononcé, et qui, par quelque mauvaise chance, tombait, plus tard, sous sa coupe.

Par quel dégoûtant tripatage, par quel marché honteux entre un gros cultivateur des environs, compromis dans de louches affaires et ce vilain personnage, avait-il pu se faire que la fille assés gentille, saine et jeune, de l'agriculteur en question, en arrivait à devenir la femme de ce saurien légal ?

Comment, avec la jeune fille, avait-il palpé une dot assez forte, et qui, de son côté, de ces mystères que les malins du village expliquaient, ou n'expliquaient pas, en accompagnant leur parole ou leur silence d'un clignement d'oeil significatif.

Et en triquant à la ronde, les paysans, pour qui l'argent et le code sont toujours restés les deux grands puissances, en arrivait à cette conclusion que maître Billard était un « matois ».

L'épouse, d'ailleurs, n'avait pas tardé à venger toutes les victimes de l'époux ; et les villageois saignés ou dépothés par Billard se livraient à propos de son nom, à des plaisanteries qui, pour être d'un goût douteux, n'en prouvaient pas moins que si l'huissier passait pour intraitable, il n'en était pas de même de l'huissière.

Cependant, malgré d'assez bons instincts, le naturel envieux, égoïste et pas du tout mari avait fini par déteindre assez rapidement sur la femme ; et en dépit des restes assez opulents de sa beauté précoce de blonde passée, l'acuité de ses yeux d'un bleu lavé, la petite aigle de ses dents blanches indiquaient une méchanceté qui dépassait de la caverne en rien à celle de l'horrible individu dont elle portait le nom.

Aussi, pendant toute la durée du dîner, Hélène aurait-elle pu remarquer les regards malveillants, presque haineux, jetés sur elle par Mme Billard, en même temps que les cellades pleines de colère passionnée, d'amour-sous-jalousie, effrontément dirigées sur un des convives, M. Paul Vernier, le directeur de la poste.

Celui-ci, naïvement et avec une timidité pleine d'une sympathie respectueuse, avait, en effet, depuis le commencement de la soirée, contemplé avec admiration la prétendue veuve.

Paul Vernier était Lorrain.

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts pour la sculpture, il comptait déjà parmi ceux à qui l'avenir réserve le succès et la célébrité. En 1870, comme tons ses camarades, il avait quitté l'ébanchoir pour le fusil et était allé défendre le pays envahi.

A Gravelotte, une balle lui avait cassé le bras droit, au moment où il soutenait haut le drapeau de son régiment, ramassé par lui sur le champ de bataille, après la mort de celui à qui en incombait la garde.

A lui...

76

LES

DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

DEUXIEME PARTIE

MAISON ZÉPHYRINE, LA LIMACE ET C^o

VII

LA BONNE DAME

Le dîner était réellement parfait, un dîner d'archevêque.

Seule Hélène n'y fit pas grand honneur ; mais sa frugalité fut imputée à son chagrin de veuve. Elle n'en fut pas moins acablée de prévenances de tous les convives.

Maître Cloquet, en cravate blanche, présidait en face de sa femme. C'était un bonhomme obèse, qui